

Journal du Bungert. Numéro spécial. Édité à l'occasion de l'inauguration du nouveau pavillon de l'école de garçons. 18 juin 1955.

Numéro d'inventaire : 2010.09151

Type de document : périodique

Imprimeur : Alsatia

Date de création : 1955

Description : Brochure agrafée. Couv. ill. en n&b contenant des rousseurs.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 135 mm

Mots-clés : Inaugurations

Manifestations exceptionnelles

Filière : aucune

Niveau : aucun

Nom de la commune : Thann

Nom du département : Haut-Rhin

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 14 p.

Lieux : Haut-Rhin, Thann

JOURNAL DU BUNGERT

NUMÉRO SPÉCIAL

ÉDITÉ A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU PAVILLON
DE L'ÉCOLE DE GARÇONS

18 JUIN 1955



Les Echos

DE LA CHRONIQUE SCOLAIRE DU BUNGERT

« Le livre de la vie est le livre suprême
Qu'on ne peut ni fermer ni rouvrir à son choix
Le passage attachant ne s'y lit pas deux fois
Mais le feuillet fatal se tourne de lui-même.
On voudrait s'arrêter à la page où l'on aime
Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts ».

NOTRE école a le rare privilège de posséder sa chronique, sa petite histoire écrite par les différents directeurs d'école qui ont passé à Thann.

C'est une chronique bien passionnante, tout en étant écrite sans passion, en dépit des périodes orageuses entrecoupées d'accalmies qu'elle a traversée depuis son origine.

Elle fait revivre de nombreuses figures thannoises sombrées dans l'oubli depuis bien longtemps. Elle nous présente tous les maîtres qui ont éduqué de nombreuses générations masculines thannoises. Elle nous fait assister à de multiples séances du Conseil municipal, où il fut question de l'école.

C'est notamment sur une de ces séances que débute notre chronique.

8 janvier 1793

Le **citoyen Voisard** demande au conseil municipal de Thann de s'occuper de l'éducation de la jeunesse. Il soumet au conseil à cet effet un projet écrit. On y lit :

« L'enseignement est un des facteurs essentiels de l'éducation du peuple, et est actuellement d'autant plus important et indispensable, que chaque individu a la même possibilité d'accéder à n'importe quel poste. Quels horizons merveilleux pour notre jeunesse actuelle ! Pour se rendre apte à servir sa patrie, sa famille et soi-même, il est de première nécessité de posséder les sciences et les connaissances qui permettent à chaque jeune d'accéder à l'un des multiples postes militaires ou civils ... »

Matières à enseigner

1. savoir correctement lire, écrire et parler le français et l'allemand ;
2. l'art de calculer ;
3. description de la terre ;
4. histoire du monde ;
5. histoire naturelle ;
6. notions sommaires des sciences.

En outre on veillera à la formation d'un cœur noble dans la jeunesse, imprégné d'amour pour la patrie et de bonnes mœurs.

La totalité de l'enseignement sera faite en français et en allemand.

L'enseignement du latin ou de l'italien sera octroyé après la classe et sur demande des élèves, ainsi que la religion, dont on ne dira pas un mot pendant la classe.

Ce projet est prévu pour les jeunes gens comme pour les jeunes filles. Quel bonheur et quel avantage pour un homme, d'épouser une femme qui, outre son talent de ménagère, pourra discuter avec son mari de toutes les connaissances, et participer à l'éducation des enfants !

Néanmoins jeunes gens et jeunes filles profiteront séparément de l'enseignement. En-dessous de l'âge de 9 ans, personne ne sera admis.

Heures d'enseignement

matin	de 8 — 10 h.	jeunes gens
soir	de 2 — 4 h.	jeunes gens
soir	de 4 — 6 h.	jeunes filles

signé Franç. Xav. Voisard. »

Le citoyen Voisard qui a enseigné pendant 16 ans dans des écoles publiques et privées, françaises et étrangères, est autorisé à ouvrir une école le plus tôt possible.

12 vendémiaire an 9 (4 oct. 1800)

Georges Martin, né à Strasbourg, est employé par la municipalité comme maître d'école. Il est obligé d'enseigner : la langue française, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et surtout la morale, et, à ceux qui le demandent, des rudiments du latin.

Tous les trois mois, il doit faire passer un examen à ses élèves, en présence des autorités.

Enseignement, le matin de 8—11 h. et l'après-midi de 1—4 h. Chaque décade est jour férié, le maître a en outre congé l'après-midi de chaque quintidi.

